

# Charte des familles

Par sa gestion associative parentale, La Ribambule permet à toute personne de s'impliquer dans le lieu d'accueil de son enfant et/ou au sein de l'association. Le bénévolat, c'est donner mais aussi recevoir au travers des échanges et des réflexions menées. C'est également contribuer au développement local du territoire et à la création de lien social entre ses habitants. Tout parent adhérent de l'association, par ses compétences professionnelles et/ou personnelles peut contribuer à la faire évoluer. Cela permet de prendre le temps d'échanger, autour de sujets concernant l'accueil de l'enfant, des attentes des besoins (mode de garde collectif ou individuel, temps d'accueil, proposition de jeux, animations, temps festifs, ...).

**Être parent au sein de la Ribambule permet de s'engager de plusieurs manières.**

**En assistant à l'assemblée générale annuelle**

**Au sein des commissions**

Commissions visant à améliorer le quotidien au sein des structures, à mettre en place des temps d'échanges

**En participant aux actions collectives des structures**

Partager des bons moments, fêtes des structures, pique-nique, sorties, ateliers....

**Au sein du Conseil d'administration :**

- En respectant la finalité et l'éthique de l'Association, il est important de se référer au projet d'établissement qui est principalement le fruit d'une démarche collective, d'une concertation entre les parents et les équipes de professionnels, en se basant sur les valeurs de l'association et en définissant les orientations sociales éducatives et pédagogiques des lieux d'accueil.
- En assurant sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis,
- En respectant l'organisation, le fonctionnement et les règles de fonctionnement de l'association et de chaque structure.
- En exerçant son activité dans le respect des convictions et des opinions de chacun,
- En considérant que l'enfant est au centre de toute l'activité de l'Association,
- En coopérant avec les autres acteurs de l'Association : Autres membres du conseil d'administration, salariés, autres bénévoles, et représentant de l'association et de diverse instance.
- En suivant les actions de formation proposées dans la mesure de ses disponibilités,
- EN respectant, dans toute la mesure du possible, un délai de prévenance raisonnable pour donner fin à son activité.

**Être parent au sein de l'association, c'est être parents d'enfant(s) accueilli(s) au sein d'une structure et vouloir faire avancer le collectif.**